



Maintien et Actualisation des Compétences de l'Agent de Prévention et de Sécurité

OBJECTIFS

Maintenir et actualiser ses connaissances et ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de la carte professionnelle valide surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage.
- Être titulaire de la carte professionnelle non valide surveillance humaine ou surveillance par des systèmes électroniques de sécurité et de gardiennage et avoir une autorisation provisoire ou préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions courtes).
- La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage, est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

DURÉE

31 heures ou 24 heures si le stagiaire possède le SST valide.

ORGANISATION

Nombre de stagiaire : 12 maximums.

LIEUX DE FORMATION

Cette formation se déroule dans nos locaux :

JP&S FORMATION
Pavillon Mansart
28 avenue de Marinville
94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

MOYENS / MÉTHODES

- Support de cours remis à tous les stagiaires.
- Nombreuses mises en situation.
- Evaluation des stagiaires tout au long de la formation afin de s'assurer de leur constante progression.
- Utilisation de l'outil informatique.
- Salle de cours spacieuse.
- SSI de catégorie A DAI, DM, Bloc d'éclairage de sécurité, volet et clapet.
- Circuit de ronde.
- Nombreux moyens de communication PTI (Talkies-Walkies, téléphone portable).
- Mannequins, défibrillateur, kit pédagogique complet.
- Des gants adaptés pour la palpation...

JP&SFORMATION SARL

S.A.R.L au Capital entièrement libéré de 15 000,00 euros

Siret : n°79757735000011 Code NAF 8559A

AGRE/PREF/NDA : n°11940867394 - Autorisation CNAPS CQP APS : FOR-094-2022-06-30-20170597931 – Agrément ADEF CQP APS n°9417050202

HABILITATION SST : 792019/2015/SST-01/0/12 – AGRE/PREF/SSIAP 1602

Certification de service QUALICERT SGS n°6978 sur le référentiel Organisme de Formation professionnelle pour les activités de sécurité et de sûreté

Certification de compétence en matière de formation aux activités privées de sécurité SGS n°7264

« Pavillon MANSART » 28, Avenue de Marinville 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

Web: www.jpets-formation.fr Mail: accueil@jpets-formation.fr Fixe: 0149764190

Article L612-14 du code de la sécurité intérieure: L'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



PROGRESSION DE LA FORMATION

1^{ère} PARTIE : GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS (7 heures)

- Intervenir face à une situation d'accident

2^{ème} PARTIE : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVÉ DE SÉCURITÉ (04 heures)

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

3^{ème} PARTIE : COMPÉTENCE OPÉRATIONELLES GÉNÉRALES (07 heures)

- Gérer les conflits (03 heures 30 dont 02 heures de mise en pratique)
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage (03 heures 30 dont 02 heures de mise en pratique)

4^{ème} PARTIE : COMPÉTENCE OPÉRATIONELLES SPÉCIFIQUES : PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES (13 heures)

- Définir le risque terroriste et connaître les menaces terroristes (1 heure 30)
- Connaître les niveaux de risque associés (1 heure)
- Connaître les différents matériels terroristes (1 heure)
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes (1 heure)
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes (1 heure)
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité (30 minutes)
- Se protéger soi-même et protéger (02 heures 30 dont 01 heure 30 de mise en pratique)
- Alerter les forces de l'ordre, faciliter leur intervention et sécuriser une zone (02 heures dont 01 heure de mise en pratique)
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger (30 minutes)
- Notions de secourisme « tactique » (01 heure 30 dont 01 heure de mise en pratique)
- Alerter les secours (30 minutes)

MODALITÉ DE VALIDATION DES ACQUIS

La présence continue à l'ensemble des modules est nécessaire pour valider la formation.

DÉLAI D'ACCÈS / DATE DES SESSIONS

Voir le calendrier joint.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION

Monsieur JOULIN Damien (formateur sécurité)

d.joulin@jps-gc.com

01 49 76 41 90